

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 Janvier 2021

L'an deux mille vingt un, le 22 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. DAGORY Laurent, M. OHEIX Hervé, M. CHIALVO Michel, M. WEINLAND Robert, M. RIOLLET Vincent.

Absente excusée : Mme CHAPEL Clarisse.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 9 décembre 2020 est faite et approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que le point sur le budget se fera lors du prochain conseil municipal.

1-Points sur les travaux

- Eglise: le travail du géomètre a été réalisé.
- Columbarium: les travaux débiteront aux beaux jours.
- RD100: le projet comporte l'arrêt de bus aux 3 tilleuls avec rétrécissement de la voirie, la création du chemin piétonnier le long de la RD 100, la création du parking à la pointe du carrefour du cimetière.
- Isolation de la maison communale louée par Mme CAUCHI: les travaux sont faits.
Il faut maintenant prévoir le changement d'une fenêtre de toit.
- Elagage: les devis ont été signés.
- Cuve à incendie : l'emplacement d'une bâche à incendie reste à l'étude.
- Aménagement de l'église : le point d'eau est réalisé. La fontaine sera posée aux beaux jours.
- Livre de Chérence: M. Weinland reprend la sélection des nouvelles sources.
- Eclairage public en LED: la demande de subvention a été accordée pour le remplacement des lampes de l'éclairage public en LED. Monsieur Chialvo doit fournir le décret concernant la durée et l'intensité de cet éclairage.
- Aire de jeux: le devis reçu en mairie pour l'installation des nouveaux jeux est trop élevé.
Des demandes seront faites auprès d'autres maçons.
- Voirie: la demande de subvention ARCC voirie de 37% du montant hors taxe a été acceptée.
Les premiers travaux concerneront la création du trottoir rue de l'Eglise devant la maison de Monsieur Kayem, et la signalétique.
- Le domaine de la ferme du Chesnay est à vendre. Cette propriété inclut les terres de Bézu .
Une demande a été faite par la commune auprès du notaire pour leur rachat . A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse.
- Nettoyage du Ru : un travail de curage se fera dans le fond des vallées.

2-Demande de subvention au PNR pour l'aménagement du verger communal

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour réaliser l'aménagement du verger communal. Le projet comporte la réalisation

d'un chemin piétonnier, la création d'une plate forme en béton pour poser un abri de jardin d'environ 5 m2 à but pédagogique, la plantation d'arbres fruitiers et la création d'une jachère fleurie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du PNR pour financer l'ensemble des travaux pour un montant de 10 638.00 HT - 12 689.40 TTC.

Plan de financement :

devis - Abri d'exposition	: 1 000.00€ HT - 1 200.00€ TTC
- Dalle béton	: 1 400.00€ HT - 1 680.00€ TTC
- Chemin	: 5 980.00€ HT - 7 176.00€ TTC
- Achat de plantes	: 2 258.00€ HT - 2 633.40€ TTC
Total	: 10 638.00€ HT - 12 689.40€ TTC
PNR 80%	: 8 510.40€
Fonds Propres	: 4 179.00 € TTC

La commune s'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant,

s'engage à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.

2) Définir des nouvelles zones blanches

La Charte du PNR définit les zones blanches et les zones de constructions probables. Lors de l'élaboration de notre PLU, des zones d'urbanisation ont été définies selon les règlements en vigueur. Le renouvellement de la Charte implique une redéfinition de ces zones. Le PNR nous a soumis la nouvelle carte des zones blanches. Si la commune n'émet pas de remarques, elle devient applicable. Les zones blanches applicables pour la commune reprennent, dans l'ensemble, les zones U du PLU. La commune donne son accord.

3) Points sur les commissions communales et intercommunales

- Eau de Villers : Il est constaté que la qualité de l'eau s'améliore au niveau de l'atrazine. Le coût des travaux pour l'étanchéité du château d'eau s'élève à 35 000 €. L'achat d'un filtre à nitrates et le coût des travaux est de 700 000€.

Pour améliorer la qualité de l'eau, il pourrait être envisagé de faire une interconnexion sur la canalisation de Vienne en Arthies -Vétheuil. Ce mélange d'eau permettrait d'augmenter sa qualité. Un contrôle doit être faite par le président du syndicat.

- SIERC: lors de la prochaine réunion du syndicat, il faut demander ou en est le dossier du programme d'enfouissement du réseau au niveau de l'AAVO et de la route du Chesnay.

- SIGEL : la situation financière était délicate fin 2020. Un remboursement de la dette d'un montant de 16 800 €, correspondant à un salaire et demi de l'ATSEM, a été divisé à part égale entre les 4 communes, selon leur proposition. La question reste entière pour le budget de 2021. La recette ne suffira pas à équilibrer les dépenses du budget 2021, compte-tenu de la baisse des effectifs.

- Convention de partenariat avec le festival théâtral du Val d'Oise : la convention est signée. La charge financière se compose ainsi:

- 2 adhésions à 110€ : 220.00€
- spectacle : 390.00€

610.00€

Les frais seront répartis de la manière suivante: 130 € pour le foyer rural, 130€ pour les Amis de Chérence, le solde étant à la charge de la commune. La commune déduira les frais de participation sur les subventions allouées au budget 2021.

- CCVVS commissions :

subvention : cette commission a pour but d'attribuer des subventions aux associations. Toutes les demandes doivent être déposées au plus tard le 6 février 2021.

culture : des études sont en cours pour la création d'un cinéma itinérant et d'un conservatoire du Vexin.

environnement : une étude sur une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) est en cours. Le travail sur la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est compliqué.

tourisme: un travail sera fait sur les nouvelles modalités du reversement de la taxe de séjour par les bailleurs. La commission doit travailler avec le PNR pour son développement touristique.

FPU: suite aux nouvelles modalités du reversement du FPU (fiscalité professionnelle unique), la commune de Chérence perd 8% de ce revenu.

Vidéo-protection : la société AMBRE déléguée par l'intercommunalité pour l'étude de la faisabilité du projet de la vidéo protection est venue en mairie. Plusieurs représentants du Conseil municipal étaient présents. Ils ont pu poser leurs questions.

La gendarmerie souhaite mettre en place un maillage de surveillance. Les caméras seraient fixées vers les entrées et sorties du village.

Pacte de gouvernance : Les maires de l'intercommunalité doivent se prononcer le 6 février 2021. Ce pacte de gouvernance consiste à un engagement et un travail de proximité.

4) Points divers

TAD: le transport à la demande est mis en place. Les usagers sont satisfaits. L'application permettant la réservation est d'un usage facile. Il reste quelques ajustements à faire. Pour la ligne 95.11 une demande d'un arrêt supplémentaire a été faite au niveau de la place Saint Maclou à Mantes-la -Jolie.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 5 Février 2021 à 19h30 .

séance levée à 22h23

Le Maire

Philippe VANDEPUTTE

CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	
JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	